

Menhirs gaulois contre éoliennes : 1-0



[Source : france3-regions.francetvinfo.fr]

[Illustration : Les alignements de Saint-Déneac sont classés au titre des monuments historiques par arrêté du 27 décembre 1923 • © DR]

La justice a tranché : des menhirs classés empêchent la construction d'éoliennes

Par Sylvaine Salliou et AFP

L'autorisation de construire et d'exploiter trois éoliennes à Porspoder (Finistère) a été annulée par la justice, ce 1er octobre. Le juge a estimé que plusieurs menhirs classés au titre des monuments historiques étaient trop proches du site.

« Le projet porte une atteinte excessive tant au paysage environnant qu'au patrimoine archéologique », écrit la cour administrative d'appel de Nantes dans un arrêt rendu mardi, annulant l'autorisation environnementale accordée par le préfet du Finistère en 2022.

Le site prévu jouxte en effet *« les menhirs de Kergadiou, dont l'un est dressé et l'autre couché, situés à 540 mètres de l'éolienne n° 3 »*, souligne la cour dans un communiqué. *« Aucun relief ni obstacle naturel ne sépare les éoliennes litigieuses de ces menhirs de granit rose, classés au titre des monuments historiques par un arrêté du 25 septembre 1883, menhirs qui constituent des marqueurs dans le paysage »,* note la cour.

« Par leur proximité et leur hauteur, les éoliennes litigieuses auraient pour effet de perturber le rapport d'échelle de ces menhirs, et plus particulièrement du menhir dressé de Kergadiou, à leur environnement paysager », insiste-t-elle.

[Lire la suite sur france3-regions.francetvinfo.fr]

[Voir aussi :
La Gaule et les Gaulois avant César
et Jésus le Gaulois ?]